

Conseil Municipal du 14 Mai 2019

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Rolland, Mr Férey, Mr Leconte, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Martin

Excusé : Mr Vasche

Absents : Mr Harel, Mme Letourneur

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil de la réunion du mois d'avril dernier.

2 Travaux église

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des travaux complémentaires sont nécessaires dans l'église. Monsieur de Vallavieille précise qu'il s'agit d'infiltrations d'eau au niveau de la tour qui mène au clocher. Après plusieurs visites d'entreprise, des devis sont parvenus en mairie et l'entreprise Aubert Labansat interviendra dès que possible.

De plus, Mme Marie du conseil départemental et Mr Rouchet restaurateur de sculptures sont venus pour évaluer les travaux à entreprendre sur des statues. 3 devis sont donc proposés au conseil municipal : - un devis pour la restauration et le soclage de deux sculptures en plâtre (deux évêques) pour un montant de 2000€ HT

- Un devis pour la restauration du retable central (Maître-Autel), en pierre calcaire qui est fortement encrassé, avec rescelllement des éléments fragilisés, et restitution des têtes et pinacles manquantes pour un montant de 4000€ HT
- Un devis pour le nettoyage de quatre sculptures en plâtre présentes dans le chœur pour un montant de 1000€ HT.

Monsieur le Maire explique que ces objets étant inscrits à l'inventaire des monuments historiques, il est possible de solliciter le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis et de demander une aide financière au conseil départemental. Pour information, la montée au clocher sera de nouveau autorisée dès que les travaux de la tour seront achevés.

Madame Plaisance fait part d'un dysfonctionnement des cloches de la chapelle de la Madeleine et d'un besoin d'entretien pour la statuette. L'entreprise Biard et Roy est intervenue mais la mairie est en attente d'un devis pour la réparation de la sonnerie des cloches et de l'huile d'olive sera prochainement appliquée sur la statuette par un employé communal.

3 Parcelle zone conchylicole

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de l'établissement du budget communal, il avait été décidé d'inscrire une recette correspondant à la vente de la parcelle ZA29 située à la zone conchylicole. Cette parcelle étant louée par lots aux conchyliculteurs, un courrier leur a été adressé pour leur proposer l'acquisition de celle-ci pour un prix de 7€ du m². Certains conchyliculteurs trouvent cette proposition trop chère et souhaitent que le conseil revoie sa position. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle en lots d'un minimum de 1000m² au prix de 7€ du m², de prendre en charge les frais de bornage et de laisser les frais notariés à la charge des acquéreurs. Le dossier sera confié à Maître Stéphane Eudes qui a à ce jour déjà reçu un accord écrit pour l'achat d'un lot de 1000m².

4 Préparation 75°

- Monsieur le Maire informe le conseil, que la cérémonie de Colleville étant à 11h et la cérémonie internationale à Ver-sur-Mer étant à 18h, la cérémonie à Utah Beach aura lieu le 6 juin à 14h00. Un programme récapitulatif de la période du 16 mai au 10 juin est distribué aux conseillers. Monsieur le Maire explique aux conseillers quelles seront les restrictions de circulation et de stationnement et précise qu'aucun stationnement (même pour les riverains) ne sera autorisé dans le bourg pour la période du 3 au 9 juin.
- Monsieur le Maire rappelle que lundi prochain aura lieu la signature de la convention pour la réserve militaire entre le ministère des armées et la commune. Les conseillers sont invités.
- La signature d'une convention de prêt pour le B26 entre le musée de l'air et de l'espace et la commune est prévue le 4 juin, mais il subsiste un point à solutionner concernant les assurances. Le contrat actuel n'étant pas assez précis, il est demandé à Groupama de refaire une proposition conforme aux attentes des responsables du Bourget.
- Monsieur de Vallavieille informe les conseillers qu'une cérémonie aura lieu à la chapelle de la Madeleine le 5 juin à 19h30 avec l'inauguration d'une plaque en mémoire de deux soldats. Celui-ci invite l'ensemble des conseillers à participer à cet évènement.
- Monsieur le Maire fait part de son impossibilité de se rendre à la cérémonie de la Cambe le 5 juin. Karine Plaisance représentera donc le Maire à celle-ci et une gerbe y sera déposée comme chaque année.
- Demande de subvention Utah Memory Tours : Après discussion notamment sur la sécurisation du site prévue par les organisateurs, le conseil municipal décide, avec 1 abstention et 9 pour, d'attribuer une subvention de 2500€.
- Dossier de subvention régionale : Monsieur le Maire informe le conseil que cette subvention ne peut être attribuée que pour des manifestations grand public et que le montant minimum de dépenses n'est pas atteint pour notre commune. Aucun dossier ne sera donc déposé.

5 Questions diverses

- Bureau des élections :

- H. MILET 8h-9h	- C. de VALLAVIEILLE 13h-16h
- Y. GOURNAY 9h-13h	- H. MILET 16h-18h
- M. FERREY 8h-12h	- T. VASCHE 12h-16h
	- B. ROLLAND 16h-18h
- F. HAREL 8h-12h	- J.P. LESSELINE 12h-15h
	- B. LECONTE 15h-18h
- K. PLAISANCE 8h-13h	- P. MARTIN 13h-18h

- Hangar rue Eisenhower : Suite à notre dernier envoi de documents aux propriétaires, le conseil municipal s'interroge sur la suite à donner à cette affaire. Il est convenu d'attendre la position des propriétaires actuels pour voir si la commune doit envisager une procédure judiciaire.
- Il est signalé que plusieurs bancs dans l'église doivent être réparés. Un employé communal sera chargé de le faire.
- Monsieur le Maire fait remarquer que les 20 kakémonos des vétérans sont disposés dans le bourg, sur la route d'Utah et sur le site. Ils seront en place jusqu'en septembre et devront être remis chaque année au cours de la période estivale jusqu'au 80° Anniversaire.

- Devis voirie : Monsieur le Maire présente au conseil deux devis de l'entreprise Mastellotto pour les travaux de voirie de la rue de la Petite Galie et pour l'impasse de la Galie. Le premier devis est de 8206€ HT et le second est de 4585€ HT. Le conseil municipal accepte l'ensemble des travaux à réaliser et précise que la voirie de la rue du lavoir sera programmée lors de la prochaine tranche. Monsieur Lesseline fait remarquer que la route qui traverse la cité de la Pérelle est en mauvaise état, et qu'il n'est pas normal que la société HLM n'engage pas de travaux. Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un courrier a déjà été adressé dans ce sens courant 2018 aux responsables HLM et que la demande de rendez-vous, qui a été faite, est restée sans suite. Une relance sera effectuée dans les prochains jours.
- Madame Plaisance demande s'il serait possible d'installer une vitrine dans la salle Edelfingen comme prévu pour y exposer les objets en lien avec le jumelage. Monsieur le Maire confirme sa mise en place avant l'été.
- Information CAUE : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu courant août pour expliquer la démarche des « petites cités de caractère ». Madame Rolland exprime son désaccord avec la solution de détournement du bourg présentée par les représentants du CAUE lors de la dernière réunion. Quelques élus s'interrogent également sur le coût que pourrait représenter de tels travaux. Monsieur de Vallavieille explique que lorsqu'il lui a été présenté la démarche « des petites cités de caractère » cela ne concernait que la mise en valeur du bourg et que ce type de contournement n'était pas envisagé. L'idée est venue aux représentants du CAUE lors d'une montée au clocher. Monsieur le Maire ajoute qu'aucune décision n'est prise et que pour l'instant c'est une des propositions qui est faite pour désengorger le bourg qui a une circulation qui s'accroît chaque année. Plusieurs conseillers pensent qu'il serait intéressant d'étudier la mise en place de feu radar pour obliger les automobilistes à ralentir et pour fluidifier la circulation dans le bourg.